

MITGLIED WERDEN LOHNT SICH!

auch unter
www.mitgliedwerden.igbce.de

Impressum

Herausgeber und Redaktion


IG Bergbau, Chemie, Energie
Vorstandsbereich 2
Abteilung Mitbestimmung –
Sozialpolitik – Arbeitsschutz –
Ausländische Arbeitnehmer
E-Mail: abt.auslaendischarbeitnehmer@igbce.de
und
Vorstandsbereich 3
Abteilung Forschung/Technologie –
Frauen/Gleichstellung –
Angestellte – Werbung
Königsworther Platz 6
30167 Hannover
E-Mail: abt.marketing@igbce.de

Gesamtherstellung

BWH GmbH –
Medien Kommunikation

August 2007/ 1. Auflage

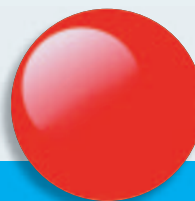
INFO
POINT besser
informiert.

08/2007 Bestell-Nr. 

Citoyenneté



Comment puis-je solliciter
la citoyenneté allemande ?



Utilisez la chance de naturalisation pour vous et vos enfants

Depuis le 1er janvier 2000 l'Allemagne possède un nouveau droit de citoyenneté. C'est un important pas en avant vers un droit civil moderne, juste et d'une grande ouverture d'esprit.

Beaucoup d'immigrants et immigrantes ont longtemps attendu cela! Ce nouveau droit apporte d'importantes améliorations pour les adultes et les enfants.

Quels avantages à avoir la nationalité allemande?

En tant que citoyen allemand vous avez beaucoup de possibilités, que vous ne possédez pas en tant que migrant. Vous pouvez participer à tous les votes, voyager sans visa dans beaucoup de pays, vous avez moins de problèmes avec l'administration, vous devenez un citoyen égal à tout autre avec ses droits et ses devoirs. Et: vous n'avez aucun besoin d'abandonner votre culture et votre mode de vie!

Quant puis-je prétendre avoir droit à la naturalisation?

La revendication est possible, sous les conditions suivantes:

- Vous possédez au moment de la naturalisation: d'un droit d'établissement, de séjour ou un droit de séjour européen, ou encore êtes un citoyen de l'Union ayant-droit de la libre circulation ou plus exactement, citoyen sur un pied d'égalité d'un pays de la EWR (Island, Lichtenstein, Norvège) ou encore un suisse jouissant du droit de libre-circulation.
- Vous disposez depuis huit ans d'un droit de séjour en Allemagne.
- Vous pouvez subvenir à vos propres besoins et ceux des membres de votre famille sans solliciter l'aide sociale ou l'allocation chômage II.
- Vous possédez des connaissances de la langue allemande suffisantes.
- Vous n'êtes coupable d'aucune infraction ou délit et n'avez donc pas été jugé comme tel (les délits mineurs ne sont pas retenus).
- Vous vous reconnaissez en tant qu'ordre de base de la loi fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne.

- Vous devez en règle générale, abandonner ou renoncer à votre ancienne nationalité lors de la demande de naturalisation.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le droit à la naturalisation est impossible.

Les membres de ma famille peuvent-ils en même temps être naturalisés?

Oui. Les enfants mineurs et les époux(es) peuvent être naturalisés avec vous. Toutefois ils doivent remplir les mêmes conditions citées précédemment. Ces membres de la famille peuvent par jugement des autorités, être naturalisés en même temps que vous, bien qu'ils ne résident pas depuis huit ans en Allemagne.

Les conjoints doivent se laisser naturaliser déjà après quatre ans de séjour en Allemagne, si le mariage existe depuis deux ans sur le territoire fédéral.

Pour les enfants qui n'ont pas encore 16 ans, une naturalisation est possible dans un cas normal après trois ans de séjour.

Des connaissances de la langue allemande peuvent apporter des facilités lors de la naturalisation.

Pour la naturalisation des enfants, une connaissance parlée de la langue est suffisante. Pour les époux(es) des allègements sont aussi envisageables.

Q'est-ce qui changera pour mes enfants?

Justement pour les enfants ce nouveau droit est un grand pas en avant. Les enfants qui naîtront en Allemagne, recevront automatiquement en plus de la nationalité de leurs parents, la carte d'identité allemande, si eux ou l'autre parent

- séjournent depuis au moins huit ans (en jouissant d'un droit de séjour) en Allemagne et
- Possèdent d'un droit d'établissement, de séjour ou un droit de séjour européen, ou encore sont citoyens de l'Union ayant-droit de la libre circulation ou plus exactement, citoyens sur un pied d'égalité d'un pays de la EWR (Island, Lichtenstein, Norvège) ou encore un suisse jouissant du droit de libre-circulation.

Si le père ou la mère remplissent ses conditions, aucune demande supplémentaire n'est nécessaire.

Votre enfant deviendra à sa naissance automatiquement citoyen allemand.

Les enfants nés après le 01.01.2000 et dont les parents remplissent les conditions ci-dessus, auront la double nationalité. A leur majorité, ces enfants devront choisir entre la nationalité allemande et celle de leurs parents.

L'enfant désirant garder la nationalité allemande, devra en principe avant ses 23 ans, prouver que l'autre nationalité ne subsiste plus. S'il ne le fait pas, il perd la nationalité allemande.

Dans quels cas puis-je exceptionnellement garder la nationalité d'origine?

Si vous provenez d'un pays qui refuse régulièrement de délier ses citoyens de leur nationalité.

Vous ne devez pas non plus renoncer à votre ancienne nationalité pour une naturalisation, si l'autre pays vous impose des conditions intolérables pour vous en libérer, à savoir des taxes excessives (plus que vous ne gagnez en brut en un mois, mais au moins 1280 Euros).

Pour de ce qui est acceptable dans la procédure de décharge de votre nationalité, une mesure plus clémente est appliquée, si vous avez, en tant qu'étranger âgé, déjà atteint les soixante ans révolus.



Une pluralité de nationalités pourra être aussi acceptée, si l'abandon de l'autre nationalité vous inflige d'importants désavantages, économiques ou du patrimoine.

Une multiplicité de nationalités pourra être aussi acceptée, si vous appartenez à un groupe particulièrement démuné. Ceci est le cas, si vous avez été reconnu comme réfugié.

Une autre raison d'acceptation d'une multiplicité de nationalités peut être que vous êtes citoyen d'un Etat de l'Union Européenne qui naturalise des Allemands, sans exiger de ceux-ci qu'ils renoncent à la nationalité allemande. Après avis de l'Etat fédéral et de la majorité totale des Etats fédérés, ce sont actuellement la Belgique, France, Grèce, Grande Bretagne, Irlande, Italie, Malte, Pologne, Portugal, Suède, République Slovaque, Hongrie et Chypre.

Pour les Pays-Bas et la Slovénie, cela ne s'applique que pour un groupe particulier de personnes (par exemple les conjoints). Pour ce point, veuillez vous adresser aux autorités de naturalisation.

Le coût d'une naturalisation

En règle générale le coût revient à 255 Euros/personne.

Pour les mineurs sans revenus personnels, qui vont être naturalisés avec leurs parents, le coût sera de 51 Euros.

Pour les mineurs naturalisés sans leurs parents, la taxe générale de 255 Euros.

Il est toutefois possible de dévier des taxes par exemple en raison de l'équité, ou d'exiger une faible taxe ou même aucune taxe. Le paiement de la taxe vous pose problème, parce que vous disposez de peu de revenus ou que plusieurs enfants doivent être naturalisés, il est possible d'en discuter avec l'administration compétente en vue d'une réduction de la taxe.

*Bezirks-Nr.: *Mitgl.-Nr.:

*Dieses wird von den Bezirken ausgefüllt.

Beitrittserklärung und Einzugsvollmacht

Name:

Vorname:

Geburtsdatum: m / w

PLZ/Wohnort:

Straße/Haus-Nr.:

Nationalität:

privat E-Mail:

Telefon:

Mobiltelefon:

dienstlich E-Mail:

Telefon:

Mobiltelefon:

Werber/-in:

Eintritt:

Übertritt/Vorgew.:

Monatl. Bruttoeinkommen/Eingruppierung:

Personalnummer:

BLZ/Konto-Nr.:

Bankinstitut:

Ich bevollmächtige die IG Bergbau, Chemie, Energie meinen satzungsgemäßen Beitrag bei Fälligkeit

monatlich vierteljährlich

halbjährlich jährlich

von meinem Konto per Lastschrift abzubuchen oder durch Betriebsabzug über den Arbeitgeber von meinem Lohn bzw. Gehalt einzubehalten. Diese Ermächtigung gilt auch für jedes andere, auf meinen Namen lautende Konto bei jedwedem Kreditinstitut. Einen evtl. Widerruf werde ich bei der IG Bergbau, Chemie, Energie vollziehen. Wenn mein Konto die erforderliche Deckung nicht aufweist, besteht seitens des kontoführenden Kreditinstituts keine Verpflichtung zur Einlösung.

Beschäftigt bei:

Tätigkeit:

Krankenkassen-Zugehörigkeit des erworbenen Mitglieds

Zutreffendes im Kreis ankreuzen

- 00 Kaufmännische Krankenkasse Halle und Sonstiges
 01 Allgemeine Ortskrankenkasse
 02 Barmer Ersatzkasse
 04 Berufskrankenkasse der Techniker
 05 Betriebskrankenkasse
 06 Bundesknappschaft
 07 Deutsche Angestellten-Krankenkasse
 08 Hamburg-Münchener Ersatzkasse
 09 Handelskrankenkasse Bremen
 10 HEK Hanseatische Krankenkasse
 99 Sonstige

Berufsgruppe

Zutreffendes im Kreis ankreuzen

- 01 Un-/Angelernte/-r
 02 Handwerker-/Facharbeiter/-innen
 03 Meister/-innen
 04 Technische Angestellte/Ingenieure
 05 Chemotechn.-/Laboranten
 06 Kaufm./Büroangestellte
 07 Akademiker/-innen
 08 AT-Angestellte
 09 Angestellte im Außendienst
 10 Leitende Angestellte
 11 Beamte
 12 Sonstige Angestellte
 unter Tage

Ausbildungsbeginn (Monat/Jahr):

Lehrjahr:

Ausbildungsende (Monat/Jahr):

Ich bin damit einverstanden, dass die von mir gemachten Angaben einschließlich eventueller Änderungen und Ergänzungen zur Erledigung aller im Zusammenhang mit der Mitgliedschaft stehenden Aufgaben, insbesondere der Mitgliederverwaltung, der Mitgliederinformation sowie des Beitragsabzugs im erforderlichen Umfang – auch durch Datenträgeraustausch – mithilfe von Computern (automatisiert) verarbeitet und genutzt werden können.

Datum Unterschrift